

CQP

SALARIÉ(E) QUALIFIÉ(E) EN ELEVAGE DE PETITS RUMINANTS (OVINS ET CAPRINS)

UNE QUALIFICATION
QUI CONTRIBUE À LA
PROFESSIONNALISATION
DES SALARIÉ(E)S DES
EXPLOITATIONS ET DES
ÉLEVAGES OVINS ET
CAPRINS, VISANT LA
MAÎTRISE DE L'ENSEMBLE
DES ACTIVITÉS DE
L'ÉLEVAGE.



Jusqu'au 31 décembre 2019,
le FAFSEA agit en nom et pour le compte d'OCAPIAT

PRESENTATION DU CQP

Le CQP est un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par la branche professionnelle agricole et plus particulièrement par les éleveurs ovins et caprins. Il répond au besoin en main d'œuvre qualifiée dans les exploitations ou groupements d'employeurs. Le CQP est composé de 2 spécialités à choisir en fonction du cadre d'exercice du salarié. En effet, les exploitations ovines et caprines ont des enjeux de production répondant à des modes de consommation différents. Les exploitations caprines sont majoritairement orientées vers la production laitière, tandis que les exploitations ovines sont également présentes sur le marché de la viande.



UN CQP, POUR QUOI FAIRE ?

Le CQP développe l'employabilité et la mobilité professionnelle des salarié(e)s. Il permet de développer des compétences et des savoir-faire par des formations adaptées et de faire reconnaître ses compétences et ses qualifications professionnelles.

A QUI S'ADRESSE CE CQP ?

Il est accessible à tous les publics: salarié(e)s, demandeur(se)s d'emploi, saisonnier(e)s.

COMMENT OBTENIR SON CERTIFICAT ?

- Soit par une formation intégrant une évaluation des compétences, organisée par un prestataire de formation. Les épreuves de certification sont validées, en amont de la formation, par le jury paritaire du CQP.
- Soit par la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les salarié(e)s qui peuvent justifier d'une année d'activité en lien avec le CQP. Il faut alors remplir un dossier de VAE et passer un entretien avec le jury qui attribue, le cas échéant, le CQP ou des blocs de compétences du CQP. En cas de besoin, des formations complémentaires pourront être préconisées.



QUI DELIVRE LE CQP ?

La CPNE* de la branche, selon les décisions du jury paritaire. La CPNE délègue aux CPRE** la mise en œuvre et l'organisation des jurys en région.



QUEL FINANCEMENT ?

Plusieurs possibilités de financement existent afin d'accéder au CQP. Pour les connaître, vous adresser à votre délégation territoriale du FAFSEA.

Composition du CQP
et modalités d'inscription
en page suivante.

*Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE)

**Commission Paritaire Régionale pour l'Emploi (CPRE) en Agriculture

ARCHITECTURE DU CQP

CQP
SALARIÉ(E)
QUALIFIÉ(E) EN
ELEVAGE DE PETITS
RUMINANTS (OVINS
ET CAPRINS)

LE CQP SALARIÉ(E)
QUALIFIÉ(E) EN ELEVAGE
DE PETITS RUMINANTS
(OVINS ET CAPRINS)
COMPRED 4 BLOCS DE
COMPÉTENCES.

IL EST COMPOSE, SELON
L'OPTION CHOISIE, DE
BLOCS DE COMPÉTENCES
IMPOSÉS ET DE BLOCS
DE COMPÉTENCES À
CHOISIR PARMIS LES BLOCS
SPECIALISÉS PROPOSÉS.

LE CHOIX DES BLOCS DE COMPÉTENCES DÉPEND DE LA SPÉCIALITÉ CHOISIE (OVINE OU CAPRINE).

TOUS LES BLOCS DE COMPÉTENCES SONT INDÉPENDANTS ET ACCESSIBLES PAR LA VAE
OU À L'ISSUE D'UNE FORMATION.

CQP PETITS RUMINANTS « SPECIALITE OVINE »

2 BLOCS IMPOSÉS :

- OQ Petits ruminants - Alimentation
- OQ Petits ruminants - Mises-bas et suivi du troupeau ovine

2 BLOCS AU CHOIX :

- OQ Petits ruminants - Traite
- OQ Inter CQP - Conduite et entretien du matériel
- OQ Inter CQP - Transformation et vente à la ferme
- OQ petits ruminants - Mises-bas et suivi du troupeau caprin
- + bloc OQ Inter CQP

CQP PETITS RUMINANTS « SPECIALITE CAPRINE »

3 BLOCS IMPOSÉS :

- OQ Petits ruminants - Alimentation
- OQ Petits ruminants - Mises-bas et suivi du troupeau caprin
- OQ Petits ruminants - Traite

1 BLOC AU CHOIX :

- OQ Inter CQP - Conduite et entretien du matériel
- OQ Inter CQP - Transformation et vente à la ferme
- OQ petits ruminants - Mises-bas et suivi du troupeau ovine
- + bloc OQ Inter CQP

Chaque bloc de compétences peut être certifié indépendamment, soit par la voie de la VAE, soit à l'issue d'une formation. Chaque bloc validé est définitivement acquis : il est capitalisable pour accéder à la certification totale du CQP.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour toute inscription au CQP (par la voie de la formation ou de la VAE) votre candidature devra être enregistrée auprès de la CPNE en Agriculture (cpne@fnsea.fr) à l'aide du bulletin de candidature : www.fafsea.com > Outils et formulaires > CQP. Pour plus de précisions, voir la rubrique « [Etre candidat à un CQP](#) ».

Pour tout renseignement, contactez le FAFSEA : www.fafsea.com > le [Fafsea dans votre région](#)



CONTACTS :



Jusqu'au 31 décembre 2019,
le FAFSEA agit en nom et pour le compte d'OCAPIAT



FAFSEA
153 rue de la Pompe
75179 Paris Cedex 16
Tél : 01 70 38 38 38
E-mail : info@fafsea.com
www.fafsea.com



**CPNE en Agriculture
FNSEA**
11 rue de la Baume
75008 Paris
Tél. : 01 53 83 47 23
E-mail : cpne@fnsea.fr